

DEPARTEMENT

DROME



Nombre de membres

Séance du lundi 26 janvier 2026

en exercice: 16

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée le 19 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents : 15

Votants: 16

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Marielle BARNIER, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, PHILIPPE GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Bernard RAVET, Frédéric SAUVET

Représentés: Michel CORREARD représenté par Monique ORAND

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Huguette MAILLEFAUD

Le PV du conseil municipal du 15 décembre 2025 est approuvé par 14 voix pour et 2 abstentions

Objet : Approbation d'une convention d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Drôme pour la préservation et la mise en valeur des édifices religieux communaux (N° DE_006_2026)

Le maire présente au conseil municipal la proposition relative à l'approbation d'une convention d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de la Drôme pour l'entretien et la mise en valeur des édifices religieux communaux. Cette décision vise à préserver le patrimoine historique et architectural local, tout en garantissant la sécurité, l'accessibilité et la fonctionnalité des bâtiments concernés (église Saint-Julien, Temple, Chapelle des Nonières, église de Benevise), et à renforcer l'attractivité touristique et culturelle de la commune, labellisée « *Les Plus Beaux Villages de France* ».

Considérant que :

Les édifices présentent des désordres structurels (fissures, infiltrations) et des besoins en modernisation (accessibilité, performances énergétiques).

Le CAUE de la Drôme, partenaire historique de la commune, offre une expertise neutre et pluridisciplinaire pour piloter ce projet complexe, en coordination avec la DRAC, l'UDAP et les acteurs locaux (associations, Département).

La démarche s'inscrit dans une logique progressive et partenariale, permettant de prioriser les interventions et de solliciter des subventions ultérieures.

Le conseil municipal, après délibération

Approuve la convention tripartite entre la commune, la Communauté de Communes du Diois et le CAUE de la Drôme (projet annexé). La convention proposée par le CAUE prévoit une durée de 24 mois et un coût total de 6 580.00 €, réparti comme suit :

Donne l'autorisation au maire pour signer la convention, dont l'objet inclut : Un état des lieux des

bâtiments et abords et l'élaboration d'un préprogramme et d'un cahier des charges pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre, l'accompagnement dans le choix des prestataires et le suivi des études.

Délibération :DE_006_2026 adoptée

Attribution de subventions pour des activités scolaires et périscolaires Année scolaire 2025/2026 (N° DE_003_2026)

Le Maire informe le Conseil municipal des demandes de subventions émanant d'établissements scolaires et de structures éducatives du territoire, visant à soutenir des activités pédagogiques et extra-scolaires pour l'année scolaire 2025/2026.

1. **Collège du Diois** : Une demande de participation financière a été formulée pour contribuer au financement des sorties de ski organisée pour cinq élèves. Cette activité s'inscrit dans le cadre des projets pédagogiques visant à favoriser l'accès aux pratiques sportives et à la découverte du territoire.
2. **RPI Chatillon-Menglon** : Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sollicite une subvention pour couvrir une partie des coûts liés aux activités extra-scolaires proposées à 37,5 enfants. Ces activités, organisées pendant le temps scolaire, participent à l'épanouissement des enfants et à leur ouverture culturelle et sportive, conformément aux objectifs éducatifs de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : D'attribuer les subventions suivantes pour l'année scolaire 2025/2026 :

- **Collège du Diois** : une subvention de **250,00 €** pour la participation au financement d'une sortie de ski organisée pour cinq élèves.
- **RPI Chatillon-Menglon** : une subvention de **1 500,00 €** pour le soutien aux activités extra-scolaires proposées à 37,5 enfants.

Délibération :DE_003_2026 adoptée

Fixation des périodes de basse, moyenne et haute saison pour l'exploitation du camping municipal Année 2026 (N° DE_004_2026BIS)

Le camping municipal constitue un équipement structurant pour l'attractivité touristique de la commune. Afin d'optimiser la gestion de cet équipement et d'adapter son exploitation aux fluctuations saisonnières de fréquentation, il est nécessaire de définir annuellement les périodes de basse, moyenne et haute saison.

Le Maire expose au Conseil municipal que, compte tenu du calendrier 2026 et des tendances observées les années précédentes, il convient d'ajuster les périodes de saisonnalité pour l'année à venir. Les tarifs applicables en 2025 seront reconduits pour 2026.

Le projet de calendrier saisonnier pour 2026, est annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les périodes de basse, moyenne et haute saison pour l'exploitation du camping municipal en 2026, définies comme suit :

- **Basse saison** : 1er avril au 5 juin et du 12 septembre au 1er novembre

- **Moyenne saison** : 6 juin au 10 juillet et du 22 août au 11 septembre
- **Haute saison** : 11 Juillet au 21 août

Décide de reconduire pour l'année 2026 les tarifs applicables en 2025

délibération :DE_004_2026BIS adoptée

Objet : Mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et du volet Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Approbation des honoraires du bureau d'études GEO-SIAPP

Le Maire expose au Conseil municipal que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la commune de Châtillon-en-Diois, élaboré en 2007, nécessite une mise à jour afin de répondre aux exigences légales actuelles et d'anticiper les évolutions techniques, environnementales et réglementaires. Cette révision est également indispensable pour permettre à la commune de prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme, destinées à financer les travaux de modernisation et de sécurisation du réseau d'eau potable.

Par ailleurs, la mise à jour du volet Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation du service public de distribution d'eau, conformément aux obligations légales en matière de protection des populations et des biens. Dans ce cadre, le bureau d'études **GEO-SIAPP** a établi une proposition d'honoraires pour la réalisation de cette étude, s'élevant à **28 100 € HT**. Ce montant couvre l'ensemble des prestations nécessaires à la révision du schéma directeur.

Le conseil municipal (14 voix pour et 2 contre) décide de demander **d'autres** devis.

Divers

La commune de Châtillon organisera, le **vendredi 6 mars 2026**, une cérémonie officielle marquant :

1. **L'inauguration de l'esplanade Jean-Michel Lacroix**, située à l'entrée ouest de la ville, en hommage à ce généreux donateur ;
2. **La mise en service d'une borne électrique** ;
3. **Un hommage aux agents techniques** pour leur travail exemplaire de restauration du pressoir offert par M. Rey.

Erick VANONI
Président de séance

Huguette MAILLEFAUD
Secrétaire de séance